

Séance extraordinaire du 23 septembre 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 23 septembre 2013 à 19 h, à la salle du conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Monsieur	Gaston Lacroix (*)	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Sont absents :	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère

(*) Monsieur Gaston Lacroix s'est joint à la table du conseil à 19h10.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1- Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Asphalte et bordure – Ferme-des-Six - Résultats de l'appel d'offres #2013-09
- 3- TECQ 2010-2013
 - A- Mise à niveau aqueduc
 - B- Traitement des eaux usées
 - C- Voirie
- 4- Varia
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance extraordinaire

Note au procès-verbal

Aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour car les membres du conseil ne sont pas tous présents.

2- Asphalte et bordure – Ferme-des-Six - Résultats de l'appel d'offres #2013-09

M.B. 2013-09-23-255

Considérant la résolution M.B. 2013-05-06-129 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mai 2013 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour des travaux sur le chemin de la Ferme-des-Six, soit la pose d'asphalte et l'installation de bordure;

Considérant la résolution M.B. 2013-08-05-2013 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 août 2013 et mandatant le service de génie municipal de la MRCVG pour la confection d'un devis général pour la fourniture et installation d'enrobé bitumineux et de bordure de béton sur un bout du chemin de la Ferme-des-Six;

Considérant l'appel d'offres par invitation écrite effectué par la directrice générale;

Considérant le procès-verbal déposé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions suite à cet appel d'offres par invitation;

Considérant que la seule soumission reçue est d'un montant supérieur à 100 000\$;

Considérant que selon le Code municipal du Québec, un contrat d'un montant supérieur à 100 000\$ ne peut être accordé suite à un appel d'offres par invitation écrite;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection d'une section du chemin de la Ferme-des-Six, soit l'installation de bordure et le pavage.

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres – Asphalte et bordure – Ferme-des-Six – Contrat

M.B. 2013-09-23-256

Considérant la résolution M.B. 2013-09-23-255 adoptée séance tenante;

Considérant que les travaux doivent être effectués avant la période de gel au sol;

Considérant la subvention discrétionnaire obtenue pour ces travaux et ce, en provenance du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de mandater la directrice générale pour octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et ce, si le montant soumis par ce dernier se situe près du montant prévu pour les travaux. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations » (03-600-00-000) et les crédits proviendront de la subvention du programme PAARRM, de la subvention TECQ 2010-2013.

Adoptée à l'unanimité

3- TECQ 2010-2013

A- Mise à niveau aqueduc

M.B. 2013-09-23-257

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite pour une génératrice ayant la capacité nécessaire au fonctionnement des deux pompes à la station de pompage.

Adoptée à l'unanimité

B- Traitement des eaux usées

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne les résultats obtenus suite à l'inspection du réseau d'égout par une caméra. L'inspecteur municipal continue son travail dans ce dossier.

M.B. 2013-09-23-258

Considérant la résolution M.B. 2013-09-03-242 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 septembre 2013;

Considérant les résultats obtenus suite à l'inspection du réseau d'égout à l'aide d'une caméra;

Considérant que l'usine d'épuration nécessite des travaux majeurs de réparations, travaux reliés à l'usure;

Considérant que ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement de l'usine;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de demander au MAMROT de modifier la programmation des travaux afin de procéder aux travaux de réparations de l'usine d'épuration. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale, suite à la réception de l'approbation du MAMROT, pour procéder à l'acquisition des matériaux nécessaires et pour retenir les services de l'entreprise « Atelier de soudure mobile Sylvain Lefebvre » pour exécuter les travaux de réparation à l'usine d'épuration. Ces dépenses seront imputées au poste « Immobilisations – Usine d'épuration » (03-600-00-000) et les crédits proviendront de la subvention TECQ 2010-2013.

Adoptée à l'unanimité

C- Voirie

M.B. 2013-09-23-259

Considérant la résolution M.B. 2013-09-23-256 adoptée séance tenante;

Considérant le solde restant de la TECQ 2010-2013 pour des travaux de voirie;

Considérant la subvention discrétionnaire obtenue au montant de 45 000\$ pour ces travaux;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à un virement de crédits d'un montant de 12 500\$, montant provenant du surplus accumulé et affecté au poste « Immobilisations – Chemins » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

4- Varia

5- Période de questions

Aucune question n'est posée.

6- Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2013-09-23-260

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière